



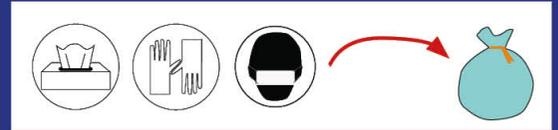
# CORONAVIRUS COVID-19



Que faire des déchets (masques, mouchoirs, gants et bandelettes...) pour les personnes susceptibles d'être infectées ou contaminées, maintenues à domicile ?

## Les jeter avec un DOUBLE EMBALLAGE

- 1** Les déposer dans un premier sac plastique pour ordures ménagères SPÉCIFIQUE, opaque, avec un système de fermeture (liens traditionnels ou coulissants) et d'un volume de 30 litres au maximum



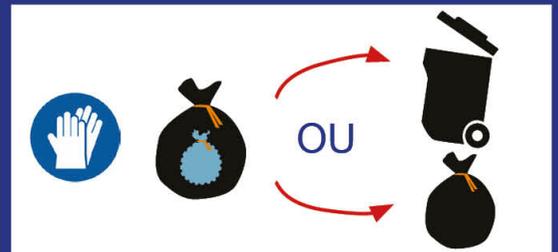
- 2** AVEC DES GANTS, placer ce sac FERMÉ dans un 2<sup>ème</sup> sac plastique pour ordures ménagères, identique



- 3** Conserver ce double emballage dans une pièce spécifique du logement PENDANT 24 H au minimum



- 4** AVEC DES GANTS, le placer dans le sac d'ordures ménagères ou le déposer directement dans le container



Cette procédure de stockage est à respecter jusqu'à la fin des symptômes respiratoires



## CORONAVIRUS COVID-19



Pour des raisons sanitaires, limiter les possibilités de propagation du virus et assurer la sécurité des agents de la collecte, du tri et du traitement des déchets

### Comment vider vos poubelles dans les containers ?

- VOUS MUNIR DE GANTS



### Dès votre retour à domicile :

- NETTOYER LES GANTS A L'EAU SAVONNEUSE
- VOUS LAVER LES MAINS A L'EAU SAVONNEUSE OU AU GEL HYDROALCOOLIQUE



Pour vous protéger et protéger les autres  
Appliquez les gestes « barrière »





CORONAVIRUS COVID-19



# RAPPEL

- RÉDUISEZ AU MAXIMUM VOTRE PRODUCTION DE DÉCHETS
- NE DÉPOSEZ AUCUN DÉCHET HORS DES CONTAINERS
- DÉPOSEZ VOS DÉCHETS RECYCLABLES AU CONTAINER POUR LE TRI EN RESPECTANT LES CONSIGNES



Pour vous protéger et protéger les autres



Restez chez vous



## QUE FAIRE DE MES DÉCHETS RECYCLABLES ?

Les agents du SYTEC, chargés de la valorisation des déchets recyclables, poursuivent leur mission, au centre de tri, avec un sens du service public que nous devons tous saluer.

Pour les soutenir dans leur travail et les protéger, nous devons respecter les **CONSIGNES DE TRI**, et adopter des gestes simples.



LES AGENTS DU SYTEC, EN TRIANT BIEN,  
JE LES SOUTIENS !

# NE PAS DÉPOSER CES DÉCHETS AU TRI

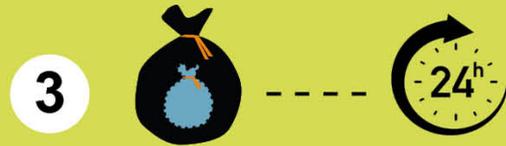


**LES MOUCHOIRS, GANTS, MASQUES  
ET BANDETTES NE DOIVENT PAS  
ÊTRE DÉPOSÉS AU TRI**

Ils doivent être déposés aux ordures ménagères en respectant ces étapes :



**1** Les déposer dans un premier sac plastique pour ordures ménagères SPÉCIFIQUE, opaque, avec un système de fermeture (liens traditionnels ou coulissants) et d'un volume de 30 litres au maximum



**3** Conserver ce double emballage dans une pièce spécifique du logement PENDANT 24 H au minimum



**2** AVEC DES GANTS, placer ce sac FERMÉ dans un 2<sup>ème</sup> sac plastique pour ordures ménagères, identique



**4** AVEC DES GANTS, le placer dans le sac d'ordures ménagères ou le déposer directement dans le container

# LES DÉCHETS RECYCLABLES À DÉPOSER AU BAC DE TRI OU AU POINT D'APPORT VOLONTAIRE

**PAR RESPECT POUR LES AGENTS DU CENTRE  
DE TRI, RESPECTONS LES CONSIGNES !**

EMBALLAGES EN ACIER  
ET EN ALUMINIUM



BOUTEILLES, BIDONS,  
FLACONS EN PLASTIQUE



BRIQUES ET  
BRIQUETTES ALIMENTAIRES



EMBALLAGES EN CARTON  
CARTONNETTES



JOURNAUX, MAGAZINES  
PAPIER, ENVELOPPES

